

**BREVET D'INVENTION**

P.V. n° 863.727

N° 1.291.272

Classification internationale : G 10 k — H 04 m

**Procédé pour la réverbération des sons dans un haut-parleur et haut-parleur pour la mise en œuvre de ce procédé ou procédé similaire.**

M. WEBER REHDE résidant en France (Doubs).

**Demandé le 2 juin 1961, à 14<sup>h</sup> 30<sup>m</sup>, à Paris.**

Délivré par arrêté du 12 mars 1962.

(Bulletin officiel de la Propriété industrielle, n° 16 de 1962.)



L'invention concerne notamment un procédé pour la réverbération des sons dans un haut-parleur, caractérisé par ce qu'on relie le pavillon du haut-parleur à des ressorts placés à proximité de ce pavillon, ce qui permet d'entretenir les vibrations du pavillon et d'obtenir ainsi l'effet désiré de réverbération ou d'écho.

Suivant un mode de réalisation de l'invention, les ressorts fixés à proximité du pavillon du haut-parleur sont des ressorts spiraux.

L'invention s'étend également aux caractéristiques ci-après et à leurs diverses combinaisons possibles.

Un procédé conforme à l'invention est illustré à titre d'exemple non limitatif sur les dessins ci-joints dans lesquels :

La figure 1 représente en coupe schématique un haut-parleur à réverbération conforme à l'invention;

La figure 2 est une vue de droite de la figure 1.

Le haut-parleur à réverbération représenté sur la figure 1 se compose d'une caisse 1 en bois ou matériau similaire, dont l'une des faces 1<sub>1</sub> comporte un orifice autour duquel est fixé un pavillon 2 du haut-parleur. La face 1<sub>1</sub> présente également un orifice 1<sub>2</sub> destiné à permettre à l'air contenu dans la caisse 1 de circuler librement lorsque le pavillon est entraîné en vibration. Cette disposition permet donc d'éviter une cause d'amortissement des vibrations du haut-parleur. Devant la paroi 1<sub>1</sub> de la caisse 1 et à une certaine distance de cette paroi est tendue une toile 3 obturant la caisse du haut-parleur.

Le dispositif permettant de produire la réverbération des sons se compose de trois ressorts 4, 5, 6 qui sont fixés par chacune de leurs extrémités 4<sub>1</sub>-4<sub>2</sub>, 5<sub>1</sub>-5<sub>2</sub> et 6<sub>1</sub>-6<sub>2</sub> sur des supports non représentés fixés sur la paroi 1<sub>1</sub> de la caisse 1.

Ces trois ressorts 4, 5, 6 sont reliés entre eux dans leur partie médiane par une tige métallique 7. Ces trois ressorts 4, 5, 6 sont également reliés au pavillon 2 du haut-parleur par une tige métallique 8, qui est fixée à l'une de ses extrémités à la tige 7 et donc aux trois ressorts.

L'autre extrémité de la tige 8 est pliée en forme d'anneaux 8<sub>1</sub> et est fixée au pavillon 2 du haut-parleur par collage ou autre moyen. Cet anneau 8<sub>1</sub> constitue l'anneau de résonance qui transmet les vibrations du pavillon aux ressorts, ces vibrations du pavillon étant de ce fait entretenues par les vibrations des ressorts.

On note que les caractéristiques de ces ressorts (section du fil, nombre de spires par centimètre, nature du métal et autres) ainsi que la tension de ces ressorts seront déterminées suivant l'effet désiré.

Ce dispositif permet donc d'obtenir d'une manière simple un haut-parleur à réverbération d'une grande robustesse.

Bien entendu l'invention n'est pas limitée aux exemples de réalisation ci-dessus décrits pour lesquels on pourra prévoir d'autres variantes, sans pour cela sortir du cadre de l'invention.

**RÉSUMÉ**

L'invention concerne notamment les caractéristiques ci-après décrites et leurs diverses combinaisons possibles :

1° Procédé pour la réverbération des sons dans un haut-parleur caractérisé par ce qu'on relie le pavillon du haut-parleur à des ressorts placés à proximité de ce pavillon ce qui permet d'entretenir les vibrations du pavillon et d'obtenir ainsi l'effet désiré, de réverbération ou d'écho;

2° Les ressorts fixés à proximité du pavillon du haut-parleur sont des ressorts spiraux;

3° Les ressorts sont fixés par chacune de leurs extrémités au boîtier du haut-parleur et sont

[1.291.272]

— 2 —

reliés entre eux et au pavillon du haut-parleur  
par leur partie médiane;

4° Le haut-parleur est fixé sur une caisse

possédant un orifice pour permettre la libre  
circulation de l'air, lorsque le pavillon du haut-  
parleur est entraîné en vibration.

WEBER REHDE

Par procuration :

BERT & DE KERAVENTANT

Fig. 2

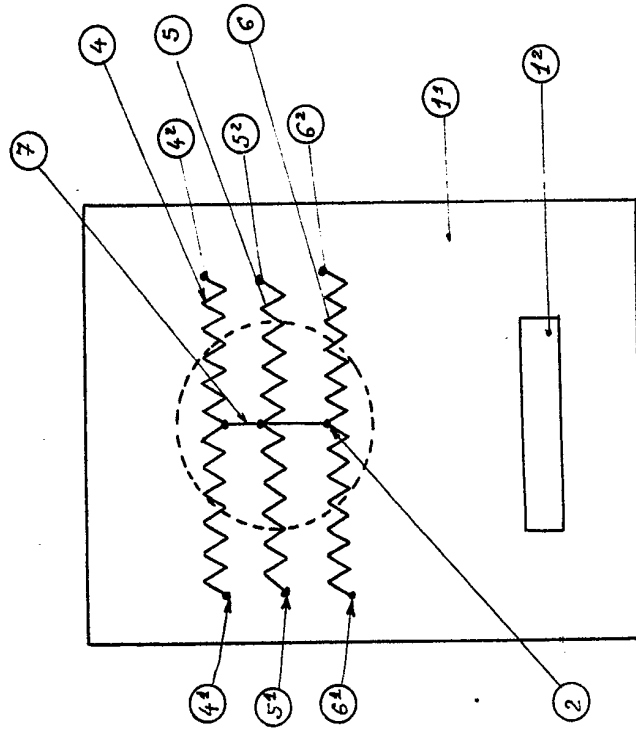


Fig. 1

